

REGLEMENT 2024/2025

SOMMAIRE

➤ Article 1 : Généralité	Page 2
➤ Article 2 : Engagements	Page 2
➤ Article 3 : Date et Horaire des rencontres	Page 3
➤ Article 4 : Règles spécifiques à la Coupe	Page 4
➤ Article 5 : Arbitrage	Page 5
➤ Article 6 : Handicaps de buts	Page 6
➤ Article 7 : Déroulement de la compétition	Page 7
➤ Article 8 : Repêchages	Page 8
➤ Article 9 : Demi Finales et Finales	Page 8
➤ Article 10 : Règlement Financier	Page 8

Annexe : Dispositions sportives ligue AURA 24/25

**COMITÉ
HAUTE LOIRE**
FFHANDBALL



Article 1 : GENERALITES

Le Comité de la Haute-Loire de Handball organise une compétition intitulée : COUPE DE HAUTE-LOIRE. Les règles de cette compétition sont identiques aux dispositions sportives prévues par la Ligue AURA lors de la saison en cours sauf mention contraire dans le règlement de la Coupe de Haute-Loire.

La Commission de la Coupe de Haute-Loire est composée des membres de la Commission Sportive et des membres du CA. Elle est chargée de l'organisation et de l'administration de la compétition.

A noter que tout cas non prévu par le présent règlement sera statué par la Commission Coupe.

Article 2 : ENGAGEMENTS

La compétition est réservée aux clubs affiliés à la FFHB et au Comité départemental de handball de la Haute-Loire. Elle s'adresse à toutes les équipes masculines et féminines de toutes les catégories évoluant dans les championnats départementaux et régionaux. Les équipes évoluant au niveau « national » (compétitions gérées par la FFHB) ne peuvent pas participer à la Coupe de la Haute-Loire.

L'engagement d'une équipe à la Coupe de la Haute-Loire à un niveau donné ne peut changer en cours de compétition (**sauf lors des 2èmes phases de championnat des équipes jeunes**). Si l'équipe souhaite changer de niveau avant le 1er tirage de la Coupe, elle doit le faire par écrit (seulement par mail) auprès du Comité au moins 48h avant la date du tirage. Passé ce délai, aucun changement ne sera autorisé.

L'inscription d'une équipe implique l'acceptation du présent règlement. Les inscriptions à la Coupe de la Haute-Loire doivent se faire **au plus tard le à la date mentionnée sur le formulaire d'engagement** de la saison sportive en cours.

Article 3 : DATES ET HORAIRES DES RENCONTRES

3-1 DATES

Pour rappel, il est possible de jouer en championnat et en coupe sur un même week-end (compétitions de natures différentes). En cas de conflits de dates, la priorité doit être donnée au championnat.

Il n'est pas possible de jouer 2 matchs de Coupe sur la même semaine de compétition (du lundi au dimanche). Les demi-finales **pour l'ensemble des catégories** peuvent être délocalisées.

Tours	Jeunes	Seniors
1er tour	09 -10 novembre 2025	16-17 novembre 2024
	Date limite = avant le 08 décembre 2024	
2ème tour	08-09 février 2025 (<i>attention ICR4</i>)	01-02 février 2025
	Date limite = avant le 16 février 2025	
½ finale	19-20 avril 2025	29 et 30 mars 2025
	Date limite = avant le 20 avril 2025	
Finales	7/8 juin 2025	

Les dates ci-dessus sont les dates initiales, cela signifie que les matchs peuvent être joués sur des week-ends antérieurs mais **AUCUN match ne pourra être joué après la date limite**. Il est important d'anticiper au maximum.

Si le match de Coupe n'a pas été joué avant la date limite, la Commission Coupe, après analyse des éléments écrits et fournis par les 2 clubs, décidera de :

- ➔ Soit prononcer le forfait au bénéfice de l'une ou l'autre des deux équipes
- ➔ Soit de donner match perdu par pénalité aux deux équipes.

Le cas échéant, la Commission Coupe pourra procéder à un repêchage (cf. Art.8) pour remplacer les clubs disqualifiés.

3-2 HORAIRES

Les horaires des matchs respecteront le règlement de la Ligue AURA (Cf. annexe « Dispositions sportives »).

Article 4 : REGLES SPECIFIQUES A LA COUPE

- > Au premier tour, quel que soit le tirage au sort et la catégorie, les équipes évoluant au plus bas niveau reçoivent et mettent en place la formule « handicap de buts » adéquate (cf. Art.6).
- > Le club peut aligner 14 joueurs ou joueuses sur la feuille de match.
- > Un tirage au sort intégral sera effectué pour chaque tour de Coupe et pour chaque catégorie.
- > 2 équipes d'un même club dans la même catégorie ne peuvent pas se rencontrer au 1er tour de la coupe.
- > Lorsqu'un club aligne 2 collectifs ou plus dans la même compétition, le club devra fournir, **au plus tard le mercredi précédent le 1er tour de Coupe**, (en cas de report date initiale de la rencontre prise en compte) par mail au Comité, les « 7 majeurs » pour chaque équipe. Les joueurs faisant partie de ces « 7 majeurs » ne pourront pas changer de collectif en cours de compétition. En cas de non-réception par le Comité des « 7 majeurs », ils seront constitués des 7 premiers licenciés figurant sur la feuille de match de la première rencontre (données FDME sur le site FFHB).
- > Les équipes qui ont dans leur rang des joueurs surclassés, pourront les faire dans la catégorie où ils ont obtenu la dérogation.
- > les jeunes ayant reçu l'autorisation de jouer avec le sexe opposé sont autorisés à jouer la coupe de la Haute-Loire. (application du règlement de la ligue AURA)
- > Si en championnat, un club présente 2 équipes ou plus en « Division » : lors de la Coupe de Haute-Loire, il doit impérativement en engager une au niveau le plus haut tandis que les autres peuvent être inscrites au niveau souhaité.
- > Définition d'une équipe « division » : collectif ne comptant pas plus de 2 joueurs évoluant au niveau Région et ayant fait plus de la moitié de ses matchs en Région ou National (Honneur M, Excellence M, Pré-nationale M, Pré-nationale F et Nationale 3 F). Si un joueur a fait 6 matchs ou plus à ce niveau-là, il est également considéré comme joueur évoluant au niveau Région.
- > Aucun brûlage en équipe jeune (sauf joueur évoluant en championnat National).
- > Un joueur (jeune ou adulte) ayant fait plus de 3 matchs en championnat National ne peut participer à la Coupe de Haute-Loire.
- > Des rencontres « aller/retour » peuvent être mises en place si le nombre d'équipes engagées par catégories ne permet pas la mise en place de plusieurs tours.
- > Pour les ½ finales et finales chaque équipe doit fournir un officiel pour la table de marque et un aide au responsable de salle.
- > Si non respect du règlement = match perdu

Article 5 : ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant. Les arbitres sont désignés par le Comité 43. Les frais pour les arbitres qui officient sur une rencontre adulte : 50€ l'indemnité de match et 0.40€/km par arbitre.

Les frais pour les arbitres qui officient sur une rencontre moins de 18 ans ou de moins de 15 ans : 25€ l'indemnité de match et 0.40€/km par arbitre.

Pas de frais pour les autres rencontres jeunes.

Les modalités de règlements se font selon la règle de la CTA.

Lors de tournoi à 3, c'est le club recevant qui est en charge de l'arbitrage.

Afin de permettre aux clubs d'assurer leurs arbitrages en toute sérénité, les jours de rencontres (samedi ou dimanche) seront imposés par le Comité 43. Elles seront communiquées par le Comité 43 avec l'envoi des calendriers définitifs. Les clubs qui souhaiteront changer de jour initialement prévu pourront le faire avec l'accord des arbitres désignés, du club adverse et de la Commission Coupe.

Les arbitrages autorisés dans les catégories jeunes :

-13	-15	-18
JAJ nés à partir de 2012	JAJ nés à partir de 2010	JAJ nés à partir de 2008

Un licencié majeur doit être présent à la table de marque et inscrit sur la feuille de match électronique pour sécuriser les JAJ.

Si non respect = Match perdu pour l'équipe recevante.

Article 6 : HANDICAPS DE BUTS

Entre deux équipes de division différentes, les handicaps doivent être saisis sur la feuille de match et **affichés au tableau de marque avant le début de la rencontre**. Les buts sont attribués au capitaine de l'équipe concernée selon les tableaux mentionnés ci-dessous.

Les championnats jeunes se jouant en 2 phases, il faudra appliquer le handicap en fonction du niveau où évolue votre équipe à la date initiale de la rencontre.

6-1 HANDICAPS JEUNES

HANDICAPS JEUNES - MATCH SEC						
	- 18 masculins	- 18 féminins	- 15 masculins	- 15 féminins	- 13 masculins	- 13 féminins
EXC face à EXC	0	0	0	0	0	0
DIV 1 face à EXC	+7	+6	+5	+4	+4	+3
DIV 2 (DEB) face à EXC	+14	+12	+10	+8	+8	+6
DIV 1 face à DIV 2 (DEB)	+7	+6	+5	+4	+4	3

HANDICAPS JEUNES - TOURNOI A 3						
	- 18 masculins	- 18 féminins	- 15 masculins	- 15 féminins	- 13 masculins	- 13 féminins
EXC face à EXC	0	0	+0	0	0	0
DIV 1 face à EXC	+5	+4	+4	+3	+3	+2
DIV 2 (DEB) face EXC	+10	+8	+8	+6	+6	+4
DIV 1 face à DIV 2 (DEB)	+5	+4	+4	+3	+3	+2

6-2 HANDICAPS SENIORS (4 par niveau en masculin et 5 par niveau en féminin)

HANDICAPS SENIORS FEMININS			
	N3F	PNF	DIV F
N3F	0	+5	+10
PNF	+5	0	+5
DIV F	+10	+5	0

HANDICAPS SENIORS MASCULINS					
	PNM	EXC M	HON M	DIV 1 M	DIV 2 M
PNM	0	+4	+8	+12	+16
EXC M	+4	0	+4	+8	+12
HON M	+8	+4	0	+4	+8
DIV 1 M	+12	+8	+4	0	+4
DIV 2 M	+16	+12	+8	+4	0

Article 7 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7-1 FORFAIT

En cas de forfait, l'équipe concernée perd sur le score de 20-0 en adultes et 10-0 en jeunes. Il y aura une sanction financière (cf guide Ligue AURA) et l'équipe ne peut plus participer à la compétition (pas de repêchage possible).

7-2 RENCONTRES

- > **Match sec** : Règlement de la ligue AURA (cf annexe « Dispositions sportives »)
- > **Tournoi à 3 équipes** : Règlement de la ligue AURA (cf annexe « Dispositions sportives ») avec temps de jeu aménagés :
 - ➔ -15 ans: 2*18 min
 - ➔ -13 ans : 2*15 min
 - ➔ -18 ans : 2*20 min
- > **Pas de prolongation mais tirs au but pour =** (selon le règlement fédéral qui s'applique à la Coupe de France Cf. Annuaire fédéral) :
 - ➔ Match sec = En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire de la rencontre
 - ➔ Rencontres aller/retour = En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire de la rencontre retour (cumul des buts marqués et encaissés en match aller et en en match retour)

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but. Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but. L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs. Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs. Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

Exception pour les tournois à 3 où il n'y a pas de tirs aux buts, les équipes seront départagées selon le règlement suivant :

1. Le résultat entre équipes concernées par l'égalité de points,
2. La différence entre buts marqués et encaissés sur l'ensemble du tournoi,
3. Le plus grand nombre de buts marqués durant le tournoi,
4. Le moins grand nombre de sanctions disciplinaires reçues sur l'ensemble du tournoi en prenant successivement en compte :
 - Les disqualifications,
 - Les exclusions,
 - Les avertissements

Article 8 : REPECHAGES

Il peut être procédé à un repêchage :

- Lorsqu'une équipe qualifiée déclare forfait pour le tour suivant,
- Lorsqu'une équipe est disqualifiée de la Coupe.

Lorsqu'il y a repêchage d'une équipe, il s'agit de la meilleure équipe perdante selon la règle du plus faible écart de but puis au plus grand nombre de buts marqués. Si l'égalité persiste, il faudra appliquer le règlement de l'article 7.2 concernant les tournois à 3 équipes.

L'équipe repêchée ne peut pas rejouer l'équipe contre laquelle elle a perdu au tour précédent.

Article 9 : DEMI-FINALES ET FINALE

9-1 DEMI-FINALES

Les ½ finales peuvent être délocalisées pour l'ensemble des catégories. Les clubs désirant les accueillir doivent faire vœux de candidature par email au Comité départemental **au plus tard le 15 février 2025**. Ils s'engagent à respecter l'ensemble du cahier des charges.

Si plusieurs clubs sont en lices, le Conseil d'Administration du CD43, par délibération, choisira l'organisateur. Une fois les clubs accueillants désignés, ceux-ci mettront en application le cahier des charges prévu pour l'organisation des ½ finales fourni par le Comité départemental de handball de Haute-Loire.

9-2 FINALE

Les clubs désirant organiser les finales de la Coupe de Haute-Loire doivent faire vœux de candidature **sur le formulaire d'engagement** au Comité départemental **au plus tard le 18 septembre** de la saison sportive en cours. **Ils s'engagent à respecter l'ensemble du cahier des charges.**

Si plusieurs clubs sont en lices, le Conseil d'Administration du CD43, par délibération, choisira l'organisateur. Une fois le club organisateur désigné, celui-ci mettra en application le cahier des charges prévu pour l'organisation des finales fourni par le Comité départemental de handball de Haute-Loire.

Article 10 : REGLEMENT FINANCIER

Le prix de l'engagement par équipe est défini dans le Guide financier du Comité départemental de la saison concernée.